



Claire Nouvian @ClaireNouvian *Mon Nov 14 08:20:22 +0000 2022*

■ Pillage des eaux africaines par la France, transfuge public-privé, collusion entre l'État et les lobbies industriels, destruction environnementale... nous révélons avec [@anticor_org](#) une affaire explosive et gravissime.

Tenez-vous bien, c'est démentiel.

RT sans retenue.

■ <https://t.co/l96DJdKTaf>



1/28 : Scandale en trois actes, tous intimement liés les uns aux autres.

ACTE 1, le transfuge

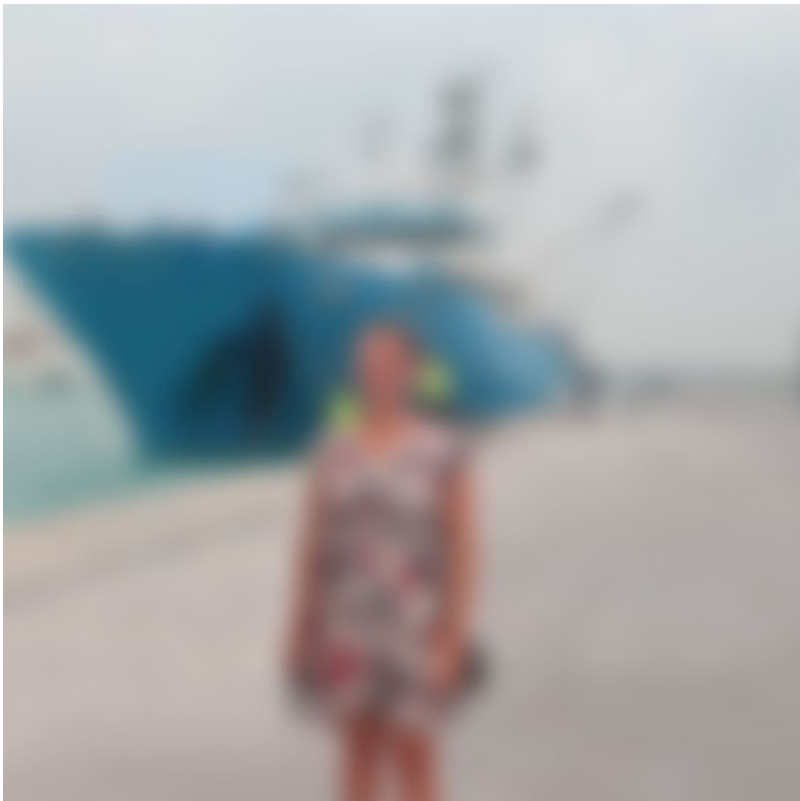
Un transfuge est une personne qui "passe à l'ennemi", qui "renie, trahit un groupe, une cause". <https://t.co/x9uftc5p32>

ACTE 1 : Le transfuge



2/28 : [@Bloom_FR](#) a découvert que la personne responsable au sein de l'administration française des flottes pêchant le thon en Afrique avait été recrutée par...le puissant lobby de la pêche au thon [@Orthongel](#) !

Et cela, sans respecter le délai de 3 ans prévu par la loi. <https://t.co/Z6PPdCTJj8>



3/28 : Le transfuge a trahi l'intérêt général en passant au privé avec toute "l'intelligence" des services publics, soit : la cartographie des acteurs, la connaissance des dossiers confidentiels, des plans d'action stratégiques et des litiges en cours.

<https://bloomassociation.org/conflits-dinterets-et-destruction-environnementale-bloom-et-anticor-alertent/>

4/28 : De telles informations donnent aux lobbies industriels une capacité de naviguer avec grande efficacité dans la matrice de l'État pour orienter la décision publique vers leurs intérêts particuliers.

C'est pour cela que c'est interdit par la loi.

5/28 : Ce cas de transfuge, qui pourrait tomber sous le coup du délit de prise illégale d'intérêts prévu à l'article 432-13 du Code pénal, contrevient aux règles éthiques les plus élémentaires. [@Bloom_FR](#) et [@anticor_org](#) l'ont signalé au Procureur du Parquet national financier.

6/28 : Ce cas permet de comprendre très concrètement comment les transfuges renforcent les stratégies d'influence des lobbies sur les décisions publiques.

Car ce scandale a une portée immédiatement destructrice de la norme environnementale dont il faut prendre l'exacte mesure.

7/28 : En ce moment même est renégocié rien de moins que le cadre global de contrôle des flottes de pêche de toute l'UE...

Et les lobbies thoniers sont sur le point d'obtenir un changement ahurissant qui leur permettrait d'augmenter massivement leurs captures !

8/28 : Les industriels ont un autre objectif vital : régulariser des années de captures illégales et de fraude fiscale. Pour cela, ils avaient besoin d'influencer les institutions européennes.

9/28 : C'est pourquoi le lobby thonier ORTHONGEL a mis son transfuge venu du public "à disposition" de l'énorme lobby industriel à Bruxelles : EUROPECHE. <https://t.co/QjJi9OQHb>



10/28 : Désormais magistralement servi par le meilleur des pions sur l'échiquier, EUROPECHE est à deux doigts d'obtenir une « marge de tolérance » sur les déclarations de captures permettant aux navires d'attraper dans certains cas jusqu'à près de 50% de poissons en plus ! <https://t.co/BB1XsMPD8m>

La bataille
de la « **marge
de tolérance** »



11/28 : Ce n'est pas tout.

Voici maintenant l'ACTE 2 de cette histoire délirante: la tentative de régularisation des fraudes systématiques des navires thoniers.

Et qui fait un lobbying déterminé pour que les industriels thoniers obtiennent cette "marge de tolérance" sidérante?
<https://t.co/p6dAWH1D9M>



12/28 : L'État français.

Oui, vous avez bien lu : l'État français. Pourquoi ? Parce que l'État français joue très gros dans cette affaire.

En effet, la complaisance de la France envers ses flottes de pêche thonière s'est fait épingler par la Commission européenne.

13/28 : Il faut savoir que la France enfreint les règles européennes à deux titres:

1. La France ne contrôle quasiment pas ses flottes de pêche thonière.
2. La France a accordé des passe-droits illégaux à ses navires thoniers leur permettant d'exploser les plafonds de captures.

14/28 : C'est parce que la France a accordé des dérogations illégales à ses navires thoniers et qu'elle ne les a pas contrôlés que la Commission européenne a ouvert contre la France une procédure d'infraction en juin 2021.

<https://www.mediapart.fr/journal/international/080622/peche-durable-la-france-assume-desobeir-aux-regles-europeenne>

15/28 : Si au cours de la négociation finale à Bruxelles, qui est imminente, la France obtient comme elle le prévoit l'augmentation de la « marge de tolérance » sur les captures déclarées, elle pourra faire d'une pierre deux coups. ■

16/28: D'une part, elle pourra tuer dans l'œuf la procédure judiciaire initiée par la Commission.

D'autre part, elle pourra légaliser des années de complicité vis-à-vis des abus de son secteur thonier et institutionaliser une destruction accrue des écosystèmes marins d'Afrique.

17/28 : La France a soutenu le lobbying forcené des industriels thoniers et directement appelé les députés du Parlement européen à augmenter la « marge de tolérance » pour que les navires puissent tricher MASSIVEMENT sur leurs

Un blanc-seing pour le massacre



18/28 : A moins d'une forte réaction citoyenne et d'un contre-feu de la Commission et de certains États membres de l'UE, les passe-droits scandaleux accordés aux industriels thoniers par le gouvernement français s'apprêtent à devenir la norme européenne pour tous les navires.

19/28 : ACTE 3 : Flagrant délit de pillage à grande échelle des eaux africaines par la France

La France est en train de désosser les règles de contrôle des flottes dans un contexte d'effondrement des animaux sauvages et de surexploitation chronique des populations de thons. <https://t.co/sCFhT3DLEg>

ACTE 3 :

Pillage des eaux africaines par la France



20/28 : Dans l'océan Indien, les statistiques officielles, très largement sous-estimées, reconnaissent déjà qu'au minimum 50% des captures proviennent de stocks surpêchés.

21/28 : Les pêches industrielles sont en outre majoritairement réalisées avec des méthodes non sélectives: la « senne tournante », une grande nasse coulissante qui capture les animaux agrégés autour de radeaux artificiels, les « dispositifs de concentration de poisson » (« DCP »)

22/28 : Cette méthode de pêche génère de très nombreux rejets et un véritable massacre du vivant. Des espèces vulnérables et fragiles — telles que les raies manta ou les requins soyeux et longimanes — sont anéanties par centaines de milliers de kilos chaque année.

23/28 : En signalant ce cas de transfuge au Procureur de la République, nous comptons bien entendu faire respecter la loi pour la probité et l'intégrité de la vie publique mais aussi faire la lumière sur un système reposant sur la corruption morale de la décision publique...

24/28 : ...Sur l'entrisme des lobbies et la collusion profonde entre les intérêts industriels privés et l'appareil d'État. Un creuset funeste qui ronge et détruit la confiance citoyenne dans les institutions.

25/28 : J'appelle les citoyens à une mobilisation massive contre ce nouvel acte anti-écologique de la France. Comment? En RT ce THREAD pour lui donner une visibilité maximale et demander à [@EmmanuelMacron](#) de mettre fin à la complicité délétère entre les lobbies thoniers et l'Etat

26/28 : En plus du signalement conjoint d'Anticor et BLOOM au procureur de la République, BLOOM demande aussi au gouvernement d'abroger les dérogations accordées illégalement aux flottes thonières en 2015...

27/28 : Nous demandons également toutes les données de contrôle effectués par le gouvernement auprès des flottes de pêche distantes depuis 2009 ainsi que toutes les données de captures et de positionnement des navires.

28/28 : ■La transparence est la condition sine qua non pour mettre un frein au pillage de l'Afrique par des acteurs industriels irresponsables.

Merci de nous aider en RT et en partageant !

Le combat pour l'océan, les animaux marins et la justice continue !

MERCI.

Claire